

Commission départementale d'application du statut de l'arbitrage

Réunion du 5 septembre 2026 par moyens informatiques



Présidence : Jean-Luc EVRARD

Membres : MM. Michel BEAUCHET, Daniel FAY, Jean-Pol HENRY, Christian HOFFMANN, Stéphane HUTIN et Bernard PAQUIN.

LISTE DES CLUBS BENEFICIANT D'UN OU DEUX JOUEURS MUTES SUPPLEMENTAIRES POUR LA SAISON 2026/2027

Le club de l'US Thierville a le droit d'aligner deux (2) joueurs mutations supplémentaires pour la saison 2026/2027. Il a confirmé par courriel reçu en date du 2 septembre 2026, qu'il affectait une mutation supplémentaire à l'équipe seniors 1 évoluant en D1 et une mutation supplémentaire à l'équipe U16 R2.

Le club du FC Dugny a le droit d'aligner un (1) joueur mutation supplémentaire pour la saison 2026/2027. Il a confirmé par courriel reçu en date du 4 septembre 2026 qu'il affectait une mutation supplémentaire à l'équipe seniors 1 évoluant en D1.

Le club du FC Belleray a le droit d'aligner un (1) joueur mutation supplémentaire pour la saison 2026/2027. Il a confirmé par courriel reçu en date du 4 septembre 2026 qu'il affectait une mutation supplémentaire à l'équipe seniors 1 évoluant en D2.

N° fédéral	Club	1 joueur muté supplémentaire
	D1	
512092	FC Dugny	X
530013	US Thierville	X
	D2	
551887	FC Belleray	X

Les présentes décisions de la commission départementale d'application du statut de l'arbitrage sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7(*) jours à compter du lendemain de leur notification par envoi en recommandé à : District Meusien de Football 13 bis rue robert LHUERRE 55000 BAR LE DUC ou à l'adresse électronique : secretariat@meuse.fff.fr, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le secrétaire de séance,
Jean-Pol HENRY

le Président,
Jean-Luc EVRARD